

5 février 2010

ÉDITION
SPÉCIALE N°2

N É G O C I A T I O N F I L I È R E T S

LE POINT APRÈS LA RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2010

Après l'édition spéciale n°1 de notre M@g du 3 février [contactez un élu CFDT si vous ne l'avez pas reçu], voici le n°2 qui fait le point sur nos différentes interventions suite à la réunion de négociation d'hier.

① Avenir de la filière. La direction est disposée à intégrer dans le préambule de l'accord toutes les assurances quant à la pérennisation des effectifs dans ASF. Elle ajoute qu'il n'a jamais été question pour elle de délocaliser cette filière. Pour la CFDT, il est important de formaliser ces engagements dans un accord car les rumeurs concernant Cegelec ou Opteor continuent de plus belle. Nous avons également demandé des assurances sur le fait que certaines tâches ne seront pas externalisées.

② Polyvalence sur 2 ou 3 métiers. Le débat de fond a enfin eu lieu. Pour la direction, la polyvalence sur 3 métiers est nécessaire sur les DRE à fort kilométrage et à densité d'équipements faibles. Rappelons que la DRE Brive est déjà concernée. Ce serait donc également le cas de celle de Niort, et peut-être de Biarritz. La CFDT a demandé s'il était envisageable que certains districts sur d'autres DRE puissent être concernés ? La direction répond affirmativement. Nous avons demandé un état des lieux pour la prochaine réunion.

→ **Polyvalence 2 métiers** : la direction propose le classement en "E", ce qui entraîne une augmentation de 1000 euros ;

→ **Polyvalence 3 métiers** : pour la direction, classement en "E", donc avec les 1000 euros auxquels s'ajoutent le différentiel entre cette somme et les 12,5% de la classe "F" ;

→ **La CFDT a demandé** quels étaient les métiers priorités par ASF pour la polyvalence ? Ce sont bien évidemment le péage et le tracé, sachant que le péage représente l'énorme majorité des besoins de l'entreprise ;

→ **En l'état actuel**, les contreparties sur la reconnaissance de la polyvalence devront être négociées à la hausse.

③ Travail du week-end. La CFDT y est clairement

opposée, de même que les autres organisations syndicales. Ce changement fondamental dans l'organisation du travail n'apporte pas, contrairement à ce qu'on peut entendre chez certains, de réponses à des besoins. Les interventions du week-end sont aujourd'hui clairement encadrées par l'astreinte, et rien ne permet de penser le contraire. Cette disposition n'a aucune crédibilité avérée, et seule la raison "économique" d'ASF semble en être la motivation.

④ Amplitude de la journée de travail. Là encore, la CFDT n'a pas entendu de la part de la direction des arguments recevables pour justifier une amplitude sur une plage horaire 6 heures / 19 heures. En effet, si la direction nous a informés que 42% des heures d'interventions étaient regroupées sur la plage 17 heures / 20 heures, il convient de regarder de plus près le pourquoi de cette situation. Des raisons existent certainement, elles sont probablement localisées, et nous avons demandé pour la prochaine réunion à avoir des compléments d'information, d'autant plus qu'il semble que les recours aux TS en astreinte ne se fassent pas partout selon des règles claires et identiques. Nous n'accepterons pas que la suspicion soit jetée sur toute la filière ! C'est pourquoi la CFDT est opposée à ce qu'un accord serve "d'alibi" pour régler des situations très marginales. Selon nous, il n'y a aucune pertinence en l'état à élargir la plage horaire d'aujourd'hui.

⑤ Forfaitisation des heures d'intervention. Là encore, la CFDT est très prudente sur cette forfaitisation, et nous ne sommes pas les seuls. Les HI étant un accessoire du salaire particulièrement variable, il convient d'être vigilants sur d'éventuels effets pervers qui imposeraient plus de contraintes aux TS que de réels avantages. Un consensus semble se dessiner pour laisser les choses en l'état en 2010, puis faire un point en 2011 afin d'envisager, ou pas, cette forfaitisation.

⑥ Forfaitisation de l'astreinte. La CFDT est claire : nous souhaitons négocier la forfaitisation de l'astreinte pour les TS. C'est un élément de salaire important, et le pérenniser dans le salaire de base est une opportunité à saisir. Aujourd'hui, il semble que la

moyenne sur ASF soit de 12 semaines annuelles. La direction prend acte de cette demande émanant de la plupart des organisations syndicales, et ce point fera donc bien partie de la négociation.

➔ Il a également été confirmé le principe d'un tour d'astreinte à 4 [à minima].

➔ Pour la CFDT, le tour à 4 ne doit pas être le seul dimensionnement, car d'autres aspects doivent être abordés : périmètre géographique des astreintes, avec l'impact évident sur la sécurité, densité des équipements sur le secteur concerné, etc.

7 Indemnité de logement. Pour la CFDT ce débat doit être porté à travers une négociation à part entière. En effet, aujourd'hui certains salariés qui n'habitent pas dans un logement d'ASF bénéficient d'une indemnité logement, en dehors de toute convention, et uniquement par le bon vouloir de certains directeurs régionaux. Le fait du prince en somme ! La CFDT a pris acte de cette décision qui va dans le bon sens, mais a rappelé sa revendication exposée dans un courrier à DRH du 28 octobre 2008. Nous demandons à ce que chaque salarié non logé bénéficie d'une indemnité de logement. C'est une question d'équité ! La direction a pris acte de notre revendication.

8 Accompagnement des formations. C'est un sujet majeur, car la polyvalence va de fait entraîner un accroissement sensible des compétences qui ne doit pas mettre en danger professionnellement les salariés. Il est donc capital non seulement de mettre

en place des formations de qualité, adaptées et reconnues, mais également de veiller, dans l'accord, au maintien en permanence des compétences de ces salariés, notamment sur un aspect majeur comme l'électrotechnique et ses spécificités en termes de sécurité électrique, ou encore les interventions sur tracé qui doivent être bien encadrées. Et la structure de formation et de maintien en compétences devra être dimensionnée en conséquence. C'est un point sur lequel la CFDT sera intransigeante.

9 Assistance clientèle. La CFDT a beaucoup insisté sur le fait que ce débat n'avait pas sa place dans cette négociation. Pourquoi ? Tout simplement parce que c'est un débat beaucoup plus large, qui nous concerne tous. En effet, chaque salarié d'ASF peut être amené à intervenir dans le cadre de ses activités auprès d'un client qui peut avoir un besoin, une demande sous quelque forme que ce soit. Et peu importe que l'on soit péager, agent de surveillance, ouvrier autoroutier, secrétaire, chef de service, directeur, etc.

10 Futures embauches. Sujet essentiel pour l'avenir de cette filière. Le renouvellement et le rajeunissement des équipes sont, comme dans les autres filières, notre préoccupation permanente. C'est pourquoi la CFDT le portera dorénavant dans chaque négociation, comme nous avons commencé à le faire notamment dans le cadre de la diversité et de l'égalité des chances.

En résumé...

Services GME : TMO

- Classe "E" pour polyvalence sur 2 métiers à minima pour tous ;
- Polyvalence sur 3 métiers pendant l'astreinte ;
- 1000 euros annuels bruts si polyvalence sur 2 métiers, intégrés dans le salaire de base ;
- Si polyvalence sur 3 métiers au quotidien, versement de la différence entre les 1000 euros et l'équivalent des 12,5 %, soit 1100 euros (également intégré au salaire de base)
- Dès 2010, mise en place d'une formation adaptée.

Services Centre support : TSS

- Classe "E" pour spécialisation dans un domaine technique ;
- 1000 euros annuels bruts, intégrés dans le salaire de base pour rémunérer cette spécialisation, et les futures études et/ou projets.

La négociation continue le 26 février prochain. Un certain nombre de points reste encore à régler, et notamment le niveau de rémunération complémentaire qui devra être à la mesure des nouvelles compétences demandées au quotidien comme en astreinte, ou encore les mesures de formation.

Contacts régionaux

Vedène	vedene@cfdt-asf.fr	Agen	aquitaine-midipyrenees@cfdt-asf.fr
Valence	rhonealpes-auvergne@cfdt-asf.fr	Biarritz	sud.atlantique-pyrenees@cfdt-asf.fr
Orange	provence-camargue@cfdt-asf.fr	Niort	ouest.atlantique@cfdt-asf.fr
Narbonne	languedoc-roussillon@cfdt-asf.fr	Brive	centre.auvergne@cfdt-asf.fr
ASF	cfdt-asf@cfdt-asf.fr		